

Motif impérieux d'ordre personnel, c'est pour les riches

Par **LouisDD**, le **26/04/2020** à **21:23**

Salut !!

Sous ce titre provocateur se cache une coquille que je viens seulement de relever, quand on s'ennuie on finit par lire le décret qui nous permet de sortir de notre domicile (ou lieu de confinement), et quelle surprise j'ai eu !

Un voyage en avion (article 5 du décret du 23 mars 2020) peut se justifier par un « motif impérieux d'ordre personnel ou familial ».

Seulement, l'article 3, mentionne uniquement le motif impérieux d'ordre familial.

J'expose un cas bete :

Mon appartement étudiant, abandonné pour rentrer chez mes parents, a une fuite d'eau qui se déclare. Mes voisins du dessous m'appellent en catastrophe.

Je coche quoi ? 1km c'est un peu juste... c'est pas professionnel même si la plomberie c'est cool (les coudes maison au chalumeau... quel plaisir). Mes voisins ne sont pas vulnérables malgré l'eau qui coule chez eux...

Alors bon je me pencherai bien sur le motif impérieux d'ordre familial... mais qu'est ce qu'il y a de familial là dedans ??

Donc pour résumer : en avion : je cocherai sans hésiter la case motif personnel. En voiture : que faire...

De plus, c'est quoi ce motif impérieux d'ordre personnel ? Ma fuite d'eau est elle suffisamment impérieuse pour que j'aille en avion (et pas en voiture) jusqu'à mon logement étudiant ?

Ou alors il faut imaginer là un étudiant de la Réunion faisant son Master en France métropolitaine qui doit chercher un document officiel sur l'île de la Réunion ?

De plus je m'interroge : le décret du 23 mars 2020 évoqué dans le III de l'article 3 que pour justifier entrer dans l'un des cas dérogatoires au confinement, il est nécessaire de se munir d'un document attestant que l'on rentre dans le cadre d'une des 8 exceptions posée par cet articles 3 du décret (les fameuses cases que l'on coche)... soit la dérogation, rien que la dérogation. Aussi, la bonne foi va dans le sens d'une justification « annexe » : je fais mes courses, j'ai un ticket de caisse. Mais j'ai un motif impérieux d'ordre familial ?

Malheureusement un décès pourrait se « prouver » (mais quelle indécatesse). Mais si mon motif, est ma fuite d'eau... j'ai à l'appui un banal SMS qui pourrait provenir de n'importe qui...

Faire appeler les gens ? Peut être un peu excessif au regard de la vie privée et du droit au respect à la vie familiale...

Pareil pour ce qui est de l'assistance à personne vulnérable... comment justifier sans porter atteinte au secret médical ??

A votre avis, quels fondements autoriseraient de telles vérifications (à rappeler que nul n'est tenu à ce que la loi ne prévoit pas, voir la DDHC a ce sujet), et surtout comment justifier un tel écart de motif entre un passager d'avion et un automobiliste ? (La distance joue, certes, mais je vois beaucoup d'exemples simples qui peuvent être autant de galères à mettre sous le nom de motif impérieux personnel même s'il s'agit d'un déplacement en voiture en France métropolitaine...)

Par **vongola**, le **27/04/2020 à 01:53**

Bonjour au vue de l'expérience que nous vivons, je pense que l'intérêt du motif dépend uniquement du flic qui nous contrôle. J'ai pu faire Angers-Nantes pour aller récupérer des vêtements dans mon appartement étudiant, et lorsque je me suis fait contrôler, j'ai simplement dit aux policiers que c'était un motif familial. Ils m'ont juste demandé mon attestation, et m'ont laissé partir.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **27/04/2020 à 09:18**

Pour ma part, l'attestation ne sert strictement à rien si ce n'est faire rentrer un peu d'argent, car elle se base à 99,99% sur la bonne foi de son porteur.

Si je veux aller dans le sud en vacance, il m'est loisible d'arguer que je vais apporter un soutien matériel ou autre à une personne de ma famille.

La famille s'entendant ici au sens large, car sans limitation de degré visiblement, il me suffit de savoir qu'un cousin même éloigné se planque par ci pour y aller si je suis de mauvaise foi.

Concernant l'éventuelle fuite d'eau, même en voiture, il sera possible de s'y rendre pour constater les dégâts, au besoin, il suffit de demander aux voisins de laisser un message vocal pour bien prouver ses dires.

Et évidemment, il suffit aussi tout simplement de présenter la déclaration faite à l'assurance, car j'imagine que pour un tel cas, l'assurance sera nécessairement avertie pour prendre en charge les éventuels dégâts.

M' enfin, avec ces verbalisations on marche un peu sur la tête, je ne sais pas si vous avez vu le coup de gueule de J.P Pernaut à ce sujet, c'est criant de vérité son propos.

[quote]

Et là, surprise, introduit-il. Dans une ville à côté de chez moi, un monde fou sur les trottoirs, des adultes, des enfants qui jouent, plein de monde, sans masque et sans contrôle. Quel contraste avec les reportages où l'on nous montre des PV infligés à des gens qui se promènent tout seuls sur une plage, à la montagne et en forêt alors qu'il n'y a aucun risque dans les régions où il n'y a pas de virus. Tout cela paraît incohérent, comme les masques interdits en pharmacie, mais autorisés chez les buralistes, comme les fleuristes fermés pour le 1er mai, mais les jardinerie ouvertes, comme les cantines bientôt ouvertes, mais les restaurants toujours fermés... On a du mal à comprendre tout ça ! Entre les infos, un jour, sur un déconfinement par région, le lendemain, ce n'est plus par région. Un jour, l'école est obligatoire, le lendemain, elle ne l'est plus(...)

[/quote]

S'il fallait analyser juridiquement, se poserait en premier lieu la question de l'atteinte à de nombreuses libertés fondamentales, liberté d'aller et venir, liberté d'avoir une vie de famille normale, liberté d'entreprendre, etc.

Autant de libertés qui sont malmenées depuis le 16 mars, et ce (pardon, mais là c'est mon côté africain qui ressort) sans motif impérieux.

Si l'on analyse les statistiques de cette maladie, la seule chose qui en ressort c'est un manque de place dans les hôpitaux plus que la dangerosité du virus lui-même. Dans 95 à 98% des cas il est bénin, et pour les quelques % de cas graves, les personnes mourantes sont souvent pour ne pas dire dans 100% des cas des personnes présentant des pathologies graves, des maladies respiratoires, de l'obésité, des personnes prédisposées à ce mal en soi. Rajoutons ensuite que la politique de ne tester que ceux dont on observe déjà des symptômes est un non-sens, car elle ne permet pas de détecter les asymptomatiques ou ceux qui, porteur de cette maladie, n'ont rien de plus qu'un petit rhume.

Je rappelle qu'au début de l'épidémie, nous avons été de "ça n'arrivera pas en France" à, "ça ne sera qu'une gripette" en passant par "un rhum tout au plus". On nous a bien expliqué que l'on ne craignait rien si l'on était en bonne santé mais, face au nombre important de contaminations, digne des plus grosses années de la grippe (22.000 morts en 2014 de mémoire et guère moins en 2007), les services de soin, que l'on a copieusement démontés depuis des années se sont retrouvés submergés.

Ne sachant que faire, le gouvernement a à mon sens dramatisé la situation pour générer un puissant outil politique, la peur, et apparaitre en État providence pour que les citoyens acceptent derrière des mesures liberticides et fiscales intolérables. Georges Orwell n'aurait pas fait mieux, même 1984 n'était pas aussi percutant.

Par **LouisDD**, le **27/04/2020** à **09:30**

Bonjour à tous deux.

J'ai adoré vos réponses, je suis totalement d'accord que les contrôles sont parfois légers. Typiquement hier je me promenais, j'ai croiser la 2e patrouille de tout le confinement (bon je suis pas sorti bcp aha) et ils ne m'ont pas contrôlé... alors que là logique du confinement devrait être : je contrôle tout le monde.

Tu noteras d'ailleurs que la peur figure déjà dans ma signature forum héhé, avec une citation qui n'a jamais été aussi vraie...

Précisons aussi que ce ne sont que certains hôpitaux qui sont saturés : je veux pas dire mais un membre de ma famille a du se rendre à l'hôpital local, vers 20h, cet hôpital était vide, et personne n'a été amené en ambulance ou quoi que ce soit : juste vide (il faisait nuit et à priori y'avait ces néons en veilles vous savez comme dans les films d'horreur où ils clignotent fébrilement).

Ça va remettre en question le système des urgent à mon avis, ou actuellement les gens qui ont juste mal à la tête ou au ventre ou une coupure qui nécessite un petit pansement ne viennent plus saturer les services que l'on connaissait avant crise avec 3-6h d'attente...

Enfin bref... de toute façon en cas d'amende, reste toujours la contestation, face à de solides arguments juridiques, l'administration s'inclinera sûrement de peur d'une arrivée massive de contestation

Par **vongola**, le **27/04/2020 à 11:08**

Bonjour, il faudra rester attentif mais certains députés proposaient de faire payer ceux qui n'avaient pas un motif suffisamment important pour aller aux urgences. Typiquement, le genre d'idée qui pourrait resurgir, surtout que nos élites tout bord confondus, ne savent plus faire grand chose si ce n'est créer une nouvelle façon de nous prendre de l'argent.

Personnellement je n'ai jamais compris l'attrait que les gens ont pour les urgences, même quand j'avais attrapé la grippe H1N1, je détestai me rendre chez mon médecin. Alors je me demande

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/04/2020 à 12:42**

Bonjour

Pour ta fuite d'eau, solution plus simple : contacter le propriétaire

[quote]

Ne sachant que faire, le gouvernement a à mon sens dramatisé la situation

[/quote]

Là je vais tempéré. Il ne faut pas oublier que le confinement a été mise en place pour désengorger les services d'urgence.

Bien évidemment qu'à l'heure actuelle certains hôpitaux sont vides. Mais il ne faut pas avoir la

mémoire courte, il y a quelques semaines certains hôpitaux étaient obligés de transférer des patients dans d'autres régions voir d'autres pays.

Maintenant on peut évidemment critiquer le gouvernement actuel et le gouvernement précédent parce que :

- La saturation des hôpitaux est due à des années et des années de restrictions budgétaires pour les hôpitaux.

- Ils ont laissés fondre l'important stock de masques constitué sous le mandat de Roselyne Bachelot.

- Ils n'ont mis aucune barrière à la mondialisation, acceptant de s'en remettre entièrement à l'Asie pour la fabrication de médicaments et d'autres produits essentiels.

Avec tout ça, on constate que la seule solution qu'il nous restait pour lutter efficacement contre l'épidémie était le confinement.

Par **Lorella**, le **28/04/2020** à **11:55**

En Gironde, des voleurs laissent derrière eux leur attestation de déplacement. Facile de les retrouver ensuite ?

https://www.huffingtonpost.fr/entry/en-gironde-des-voleurs-laissent-derriere-eux-leur-attestation-de-deplacement_fr_5ea7e867c5b608582578a65f?utm_hp_ref=fr-homepage

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/04/2020** à **13:06**

Pas mal ?

L'article ne dit pas la case qu'ils avaient cochés.
Motif professionnel peut-être ? ?

Par **Lorella**, le **28/04/2020** à **14:22**

achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/04/2020** à **14:49**

Leur butin s'élève à 40 €. Même pas de quoi régler l'amende pour non respect du

confinement ?

Par **Lorella**, le **28/04/2020** à **15:53**

des débutants pas très malins.

Par **LouisDD**, le **03/05/2020** à **20:56**

Salut à tous !

On dit que le chien est le meilleur ami de l'homme, mais figurez vous que le cheval est un membre de notre famille !!

<https://www.leclubdesjuristes.com/blog-du-coronavirus/que-dit-le-droit/laces-des-proprietaires-aux-centres-equestres/>

En effet la case à cocher pour la dérogation s'avère être le fameux motif familial impérieux...
Logique non ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2020** à **09:14**

Bonjour

Alors j'ai lu l'article jusqu'au bout :

Selon l'auteur, la fermeture des centres équestres était illégale pour deux raisons :
Tout d'abord

[quote]

un décret qui, s'il est appliqué tel quel, conduit inexorablement l'ensemble des chevaux de loisirs, d'élevage et autres à une mort certaine ne doit pas être considéré comme pris « *aux seules fins de garantir la santé publique* », ou comme une mesure « *strictement proportionnée* », et n'est pas « *approprié* ».

[/quote]

Mais aussi et surtout cette décision est contraire au principe du bien être des animaux qui est un principe consacrée par l'UE.

Ainsi on a un belle illustration d'un problème de hiérarchie des normes. En effet, le décret ordonnant la fermeture des centres équestres est contraire au droit de l'UE. Or, je ne vous

apprends rien en vous disant que les décrets ont une valeur législative inférieure aux traités européens.

Cela dit, même si on admet que les centres équestres devaient rester ouvert aux propriétaires des chevaux, encore faut-il trouver un motif de déplacement pour que ces derniers ne se fassent pas verbaliser par les forces de l'ordre en cas de contrôle.

Le gouvernement s'est tourné par défaut sur la case "motif familial impérieux".

Bref, le gouvernement n'a pas souhaité révolutionner le statut du cheval en droit français (cela pourrait presque faire l'objet d'une thèse ... ah c'est déjà fait

<http://www.theses.fr/2011MON10041> ?)

Simplement, le motif familial impérieux devient de plus en plus une catégorie fourre-tout pour prendre en compte les cas particuliers qui apparaissent au fur et à mesure.

Pour terminer, il convient de préciser que les propriétaires ne pourront se rendre dans les centres équestres uniquement si ces derniers ne sont plus en mesure de nourrir, soigner ou assurer l'activité physique des chevaux.

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **09:22**

Très clairement j'ai une amie propriétaire d'un cheval, à mon avis ce n'est pas compliqué à justifier de se rendre au centre équestre, du simple fait que le gouvernement a dit « chaque jour » ces trois critères (soins manger sport) or un centre équestre qui compte plusieurs chevaux ça me paraît compliqué au moins pour l'activité physique journalière... et puis comme le précise l'article, c'est aussi une volonté de décharger les gérants des centres équestres...

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2020** à **10:15**

Attention ! Il me semble qu'il faut que le centre équestre lui délivre une attestation comme quoi il ne peut pas assurer l'entretien de son cheval.

Cela lui permettra de prouver qu'elle entre bien dans le cadre, en cas de contrôle de police.

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **11:43**

J'avais bien cela en tête, mon propos était surtout de bien montrer que c'est absurde, puisque si effectivement les forces de l'ordre vont vérifier si la personne qui se déplace a bien sa dérogation et attestation du centre équestre, qui ira vérifier que le centre équestre ne peut réellement pas effectuer les 3 tâches quotidiennes pour tous les chevaux ? Il n'est pas vraiment question (même si de bon sens... enfin non vu la logique du décret du 23 mars 2020... enfin maintenant du 2 mai 2020 aha vu qu'il y a eu des modifications pour réguler et encadrer la vente de masques...) de dire que c'est le cheval de la personne qui n'a pas reçu ces soins, mais que potentiellement ça pourrait être son cheval puisqu'une seule fois un cheval n'aurait par exemple pas été promené...

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2020** à **11:54**

Il ne faut pas perdre de vue qu'au départ, le fait d'empêcher les propriétaires d'aller voir leur cheval, semble inconventionnel.

Par conséquent, le gouvernement ne peut pas se permettre de faire un excès de zèle en contrôlant la réalité de la situation.

Et ta remarque est déclinable pour l'ensemble des autres motifs de sortie.. Par exemple, la visite à une personne vulnérable, personne ne va vérifier la réalité de la situation.

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **12:10**

A ce propos toute demande de se justifier m'apparaît comme inconstitutionnelle : nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. Or le décret du 23 mars 2020 dispose que la personne contrôlée doit être munie d'un document attestant que son déplacement est justifié par un des 8 motifs de son article 3. À aucun moment il n'est question de prouver ni de pouvoir contrôler la véracité du motif. Même si l'on voit bien que certains motifs devraient l'être puisque le document est fourni par l'administration elle-même : les convocations judiciaires et administratives, le bénévolat dans le cadre d'une sollicitation de l'autorité publique (jeveuxaider.com)...

Autrement le respect de la vie privée, du secret médical, du droit au respect à la vie familiale devraient primer (d'ailleurs toujours et encore une question de hiérarchie des normes... comme pour les chevaux)

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **12:16**

Au risque de faire doublon, mais je préfère bien séparer l'idée : le déconfinement et la règles des 100km sans dérogation est complètement illusoire !

Déjà matériellement comment les forces de l'ordre peuvent légitimement se dire : tient lui il est à moins de 100km je ne le contrôle pas, ou au contraire oulala lui il vient d'au moins 300km je contrôle ! (Bon ok vu ce que j'ai croisé sur la route une des rares fois où j'ai dû prendre le volant il pourrait y avoir des présomptions assez facile... du genre un mec au

calme toute la famille dans la voiture, coffre de toit et affaires de plage plein le coffre aha)

Et donc dans la pratique : bonjour, dérogation/ JUSTIFICATIF DE DOMICILE —> autrement dit : une forme d'attestation... et des contrôle qui a mon sens devraient rester assez systématique si l'on veut vraiment être sûr que les 100km (ou moins selon couleur de la zone) soient respecter... sinon c'est qu'au fond on se fiche pas mal que le virus se répande...

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2020** à **12:59**

[quote]

tient lui il est à moins de 100km je ne le contrôle pas, ou au contraire oulala lui il vient d'au moins 300km je contrôle !

[/quote]

Je pense que les policiers vont mettre l'accent sur les véhicules qui ne sont pas immatriculés dans le département.

Après comme tout contrôle, ça restera basé sur l'intuition.

Un contrôle systématique serait souhaitable. Mais en pratique nous n'avons pas suffisamment d'agents de police et gendarmerie pour le faire.

Même si on associe les douanes, les militaires, les réservistes je ne sais pas si c'est faisable.

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **13:53**

Justement concernant les plaques d'immatriculation, elles ne sont plus en fonction du département du domicile indique sur la carte grise mais au numéro du département de 1ère vente (et donc immatriculation).

Un doute plane donc vraiment...

Quand je parle d'un contrôle systématique, je parle lorsqu'en présence de forces de l'ordre quelqu'un entend déroger au confinement doit être systématiquement contrôlé. Mettons je me promène dans la rue, les mesures de confinement imposent à mon sens que n'importe quelle patrouille me voyant ou croisant mon chemin me contrôle. Certes cela est contraignant, mais jusqu'au 11 mai cela aurait dû être ce qui était appliqué... Matériellement complexe tout de même. Mais partir du principe que les gens dehors sont de bonne foi, c'est pour moi pire que l'acharnement et le zèle qu'il y a pu avoir parfois...

Enfin après je suis quand même sceptique face aux motivations du confinement (on parle d'une population touchée ou décédée oscillant respectivement aux alentours de 5% déclarés et sous le 1%) et au système de dérogation qui ne prend pas en compte les particularités territoriales (ne serait ce déjà qu'entre milieu urbain et rural...)

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/05/2020** à **14:56**

[quote]

Mettons je me promène dans la rue, les mesures de confinement imposent à mon sens que n'importe quelle patrouille me voyant ou croisant mon chemin me contrôle.

[/quote]

Après il ne faut pas oublier que la police a d'autres missions que le contrôle du confinement. Ainsi quand tu vois un véhicule en patrouille, les agents interviennent peut-être dans le cadre d'une autre mission et ne peuvent pas se permettre de s'arrêter pour procéder à des contrôles.

En tout cas dans ma ville, les agents chargées du contrôle arrêtaient absolument tout les véhicules et les passants qui arrivaient vers eux.

[quote]

Enfin après je suis quand même sceptique face aux motivations du confinement (on parle d'une population touchée ou décédée oscillant respectivement aux alentours de 5% déclarés et sous le 1%

[/quote]

Et qu'en serait-il s'il n'y avait pas eu le confinement ? Dans quel état aurait été les services d'urgence ?

Le gouvernement se devait de prendre des mesures pour endiguer l'épidémie.
Je rappelle que nous ne sommes pas le seul État à avoir opté pour le confinement

Après comme je le disais plus haut

[quote]

on peut évidemment critiquer le gouvernement actuel et le gouvernement précédent parce que :

- La saturation des hôpitaux est due à des années et des années de restrictions budgétaires pour les hôpitaux.
- Ils ont laissés fondre l'important stock de masques constitué sous le mandat de Roselyne Bachelot.
- Ils n'ont mis aucune barrière à la mondialisation, acceptant de s'en remettre entièrement à l'Asie pour la fabrication de médicaments et d'autres produits essentiels.

[/quote]

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **15:15**

Effectivement on ne sait pas quel aurait été le bilan en l'absence de confinement, néanmoins le profil des décès, et ce partout dans le monde, reste typiquement un homme de 81 ans et plus, souvent avec un cumul de problèmes de santé... ou des cas plus jeunes, quasiment systématiquement avec un terrain de santé sujet à toutes sortes de complications.

En 2019 ce n'est pas moins de 1500 décès à cause de la canicule... encore des personnes âgées...

Je n'ai pas de chiffre en tête mais concernant la vaccination obligatoire quel est le taux de mortalité accepté pour le bien commun ? (D'après mes dernières statistiques en France les décès suspectés Covid 19 représentent 0.015% environ...)

Le confinement a freiné la propagation, mais a-t-il protégé les gens d'autre chose que de perdre ses grands parents âgés (on en revient à ce que disait Chris et moi même sur un autre sujet, avec la Loi Leonetti, le choix auquel aurait dû être contraint les personnels médicaux face à l'engorgement des lits de réanimation...) ou de rester chez soit une semaine comme une bonne gastro, une grippe, une angine...

Les mesures de police administrative doivent être proportionnées, adaptées et nécessaires. Nécessaire oui, adaptées et proportionnées : oui et non. Certaines zones (les campagnes) n'ont pas besoin d'un confinement pour déjà avoir moins de clusters. Ce n'est adapté que pour la ville où la densité amène un gros risque de contagion. Proportionné : oui parce que c'est un bon moyen de limiter la circulation du virus. Non parce que non adapté à certaines zones : les règles dérogatoires auraient dues être plus souples en campagne, en tout cas les zones moins peuplées ou les règles de distanciation peuvent être aisément respectées.

On nous a bassiné avec la solidarité ville/campagne. Ce qu'on semble oublier à Paris, c'est qu'en temps normal à leurs yeux les campagnes sont peuplées de bouseux qui n'ont ni accès à la culture, ni aux infrastructures comme en ville (la galère du désert des transports en commun par exemple)... mais ça ne les dérange pas et même c'est vu comme une chose naturelle : la ville c'est dynamique la campagne c'est la nature c'est sauvage. Peut être qu'il serait temps de comprendre qu'en temps de crise, oui la campagne peut jouir de plus de liberté et d'avantages... comme en 1939-45... mais bien sûr quand on en souffre on préfère mettre tout le monde dans le même sac et invoquer la solidarité...

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **04/05/2020** à **16:48**

Je rejoins totalement Louis DD pour ses propos et son analyse de l'actuelle situation.

Je rajouterais que ce qui est totalement hallucinant (et qui me révolte au plus haut point) c'est que les ARS se permettent de faire la leçon aux habitants en imposant une classification incompréhensible vert/rouge alors même que ce sont ces ARS qui sont à l'origine de suppressions massives de lits, de services de réanimation ou bien tout simplement d'hôpitaux et de maternités (notamment dans notre région BFC).

Où encore la dernière de nos élus, qui accusent la grande distribution de cacher des masques alors-même que les stocks, achats, imports/exports sont déclarés à la douane, c'est vraiment se foutre du monde dans les grandes largeurs.

Je persiste et je signe, le coronavirus n'est pas dangereux, rappelons le message publicitaire encore diffusé à ce jour "vous en guérissez en quelques jours", ce qui se passe actuellement, c'est la résultante du démantèlement de notre système de santé depuis plus de 10ans, initiés par le gouvernement Valls et son incompétente de ministre de la Santé Mme Touraine qui a tout bonnement supprimé les stocks de masques fait par Mme Bachelot en prévision d'une telle crise sanitaire.

Petit parallèle, mais, nous serions dans un pays comme la Chine, la Corée du Nord ou même la Russie, un ministre de la santé, fût-il à la retraite, verrait débarquer chez lui une petite armée d'hommes en noir pour lui demander de s'expliquer sur ses choix.

Car à mon sens, et je ne veux donc blâmer F.Hollande ou E.Macron bien que PSDT, un ministre a la discrétion de son ministère et les décisions qu'il prend ne doivent pas nécessairement avoir l'aval du PSDT en ce que l'on peut considérer qu'à un tel niveau de responsabilité, les décisions ont été prises en concertation avec les acteurs des divers niveaux du ministère en question.

Pour le ministère de la Santé en question, il m'apparaît évident que Mme Touraine en son temps et Mme Buzin par la suite, pour affirmer que le coronavirus n'arriverait pas, que nous étions prêts, que les suppressions de lits étaient justifiées, ont nécessairement consulté les ARS, mais aussi les soignants, les docteurs et professeurs ainsi que les syndicats des diverses professions médicales et paramédicales pour orienter la politique de santé du pays.

Par **Lorella**, le **04/05/2020** à **22:09**

Bonsoir.

Ne vous méprenez pas, ce virus peut être dangereux pour tout le monde.

J'ai lu dernièrement le témoignage d'une personne non senior et sans facteur de risque tomber malade sévèrement pendant deux semaines à dormir jour et nuit, tellement elle était terrassée.

Les personnes qui reviennent guéries de l'hôpital, ne sont pas en super forme, mais doivent suivre une rééducation de la respiration.

Je ne comprends pas pourquoi ce classement en zone rouge ou verte. Ça ne sert à rien. De toute manière tous les départements seront déconfinés le même jour, en principe le 11 mai. Il aurait fallu dire, ceux qui sont en zone verte seront déconfinés le 11 mai et les autres devront attendre de passer au vert pour être déconfinés. On pourra se déplacer dans un rayon de 100 km sans attestation dérogatoire de déplacement même si on passe d'un département rouge vers un département vert. Tout cela n'a aucun sens. Et si l'épidémie repart, tous les départements seront punis, sans tenir compte de l'évolution par département.

Par **LouisDD**, le **04/05/2020** à **22:16**

Deux semaines au lit, c'est une grippe, une mauvaise gastro (sauf que là c'est assez peu au lit enfin bref je passe les détails...). Je ne cherche pas à minimiser la gravité potentielle du Covid, j'ai moi même entendu des échos de ce genre de mise HS durant des semaines durant. Je me demande simplement si les décisions de confinement sont adaptées et proportionnées selon les territoires.

Par **Lorella**, le **04/05/2020** à **22:35**

Boris Johnson pensait aussi que ce n'était pas grave ce virus et il a failli y passer. Il ne voit plus les choses de la même façon aujourd'hui.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **05/05/2020** à **09:13**

Rappelons tout de même que Boris Johnson est loin d'être ce que l'on peut considérer comme une personne "en bonne santé".

Le COVID étant une maladie respiratoire il est évident, comme le rappellent nombre de spécialistes, qu'avoir une hygiène de vie très moyenne (sauf à fumer visiblement du fait du blocage de récepteurs par la nicotine) n'est rien de plus qu'un facteur favorisant le développement d'une forme grave.

Encore une fois, si l'on reste factuel et que l'on étudie en détail les divers chiffres, on s'aperçoit assez rapidement que dans plus de 95% des cas la maladie est bénigne (lorsque des symptômes se déclarent, car on estime aujourd'hui n'avoir recensé que 6% des cas) et sur 5% restant, il n'y a qu'une infime partie qui développe une forme plus grave, et pour cette petite portion, la grande majorité sont des personnes ayant déjà une pathologie lourde ou propice aux maladies respiratoires et sont d'un âge avancé.

Quelques exceptions sont à noter dont un homme de 37ans, sportif de haut niveau (ancien champion de France de judo), maintenant, reste à savoir si ce malheureux est décédé DU Covid-19 ou AVEC le Covid-19.

La maladie reste potentiellement dangereuse, mais à mon sens ces mesures prises depuis plusieurs semaines sont plutôt la résultante d'un système de santé détricoté depuis des années et que l'on sait désormais très fragile.

[Infographie COVID-19](#)

Pour le classement vert/rouge, c'est vraiment pour donner du boulot aux fonctionnaires? D'une part un département rouge et un vert peuvent être frontalier, d'autre part rien n'interdit à un habitant de zone rouge ou verte d'aller et venir dans une ou l'autre zone.

La seule différence à en croire les dernières informations, c'est que les zones vertes verraient leurs parcs et jardins rouvrir ...

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **09:58**

Oui j'ai vu sur Twitter je crois les plans de deconfinement en schéma, franchement je comprends pas à quoi sert cette différence de couleur...(surtout en campagne ou mon parc et jardin c'est les environs à 100km à la ronde mdr).

J'avais entendu aux infos qqun expliquer que c'était utile uniquement au plan informatif sanitaire pour la tension dans les hôpitaux.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020** à **10:08**

Bonjour

Il est sûr que c'est facile pour nous de débattre sur la gravité du virus.

Mais mettons nous à la place du ministre de la santé qui recevait chaque jour le nombre de morts qui ne cessaient de progresser.

Pensez-vous honnêtement qu'il pouvait se dire "bof, c'est que des personnes âgées ou vulnérables, pas de quoi fouetter un chat" ?

Rappelons que la particularité de ce virus est sa viralité. En période de grippe traditionnelle, il n'y pas autant de personne qui arrive à l'hôpital.

Précisons aussi que certaines personnes qui ont eu une forme bénigne gardent des séquelles : perte totale ou partielle du goût et de l'odorat (certains ORL pensent qu'elle peut être définitive), épuisement plus rapide pendant un effort.

Et dernièrement on a découvert des séquelles au niveau cérébrale (perte de mémoire).

En revanche, je ne peut que rejoindre Chris lorsqu'il dit

[quote]

mais à mon sens ces mesures prises depuis plusieurs semaines sont plutôt la résultante d'un système de santé détricoté depuis des années et que l'on sait désormais très fragile.

[/quote]

Effectivement, on aurait pu éviter le confinement en distribuant massivement des masques et des test.

Mais quoiqu'il en soit, on n'aurait pas vécu comme si ne rien n'était.

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **10:18**

Vivre comme si de rien n'était, effectivement ce n'est pas possible.

J' imagine effectivement la réaction que l'on peut avoir quand on voit les décès augmenter, sans savoir si ça ne va pas prendre des proportions gigantesques.

Néanmoins nous somme ici pour faire du droit, pas de politique ou de la morale, et à mon sens, le droit même s'il peut être dérogatoire en temps de crise, doit rester en accord avec lui même et les valeurs qu'il pose. Ici, un certain nombre de principes sont bafoués, et presque tous constitutionnels !

Je ne peux résister à partager avec vous cette citation d'Etienne de la Boétie dans son Discours de la servitude volontaire : « C'est bien le peuple qui délaisse la liberté, et non pas le tyran qui la lui prend. »

Les français ont manqué une occasion de se faire entendre. Instigation de la peur, confusion... c'est comme ça que l'on tient une population en laisse...

Bien sûr cela ne veut pas dire que je prône l'anarchie ou autre.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020** à **11:03**

[quote]

Néanmoins nous somme ici pour faire du droit, pas de politique ou de la morale, et à mon sens, le droit même s'il peut être dérogatoire en temps de crise,

[/quote]

Sauf qu'analyser la situation actuelle avec nos œillères de juriste n'aurait que peu de sens.

Mais soit. On peut mettre en avant que si le gouvernement n'avait pris aucune mesure pour stopper la progression de l'épidémie, on aurait crié à la mise en danger d'autrui.

D'ailleurs je viens de lire que le Sénat lors des débats sur le projet de loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire, a voté un amendement prévoyant que

[quote]

« nul ne peut voir sa responsabilité pénale engagée du fait d'avoir, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire [...] pour faire face à l'épidémie de Covid-19, soit exposé autrui à un risque de contamination par le coronavirus SARS-CoV-2, soit causé ou contribué à causer une telle contamination. » En fixant toutefois trois limites. La responsabilité pourra être engagée en cas de « faute intentionnelle », de « faute par imprudence ou négligence » et de

« violation manifestement délibérée des mesures ».

[/quote]

<https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/coronavirus-le-senat-choisit-de-clarifier-la-responsabilite-penale-des>

Personnellement, je suis plus choqué par cette initiative des sénateurs que par le principe du confinement. Bien que son objectif premier est de protéger les élus locaux notamment les maires, ce principe va bénéficier à tous les décideurs publics dont les membres du gouvernement.

Pour en revenir au sujet, au bout d'un moment est-ce qu'on ne peut pas se dire que la santé publique justifie certaines restrictions **temporaires** aux libertés individuelles ?

Si on répond par la négative alors il faut aller jusqu'au bout de sa logique et critiquer également les mesures qui ont été mise en place pour lutter contre le terrorisme. C'est sans fin !

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **11:22**

Notre principal souci, comme tu le soulignes, c'est que nous avons des œillères, et nous ne sommes pas dame Irma, aucune chance donc de savoir ce qu'il se passe réellement et ce qui aurait été si ceci cela.

Si je suis complètement d'accord pour qu'une privation des libertés temporaire intervienne, je pense en revanche que le plus grand suivi et l'adaptation de ces mesures est d'une grande importance pour les justifier. Le ratio avantages (sauver des vies ce qui n'est pas rien) inconvénients (vie économique même si j'accorde que la crise étant mondiale un pays seul n'aurait pu de toute façon faire son commerce comme avant, mondialisation oblige ; éducation ; santé : oui le confinement a aussi des effets sur la population, d'ailleurs des études/enquêtes sont d'ores et déjà menées pour en savoir plus sur le sujet ; non adaptées à tout les territoires, rappelons qu'une mesure de police administrative générale est en principe illégale... proportionnalité, adaptée, nécessité...)

Je pense donc quand même que le problème n'est pas tant la privation des libertés mais la façon dont cela a été fait. L'urgence peut justifier certaines choses, pas de bafouer (en tout cas aussi longtemps) les principes de la République et de sa Constitution.

Le terrorisme, où une loi reprise dans la journée pour une infraction (consultation des sites terroristes etc) toujours inconstitutionnelle, puis refaite pour au final n'être qu'un coup de comm' puisque quasiment inqualifiable par un juge... On ne va pas dériver dessus aha ? D'autant plus que les critiques pleuvent également sur les choix opérés à cette période (c'était même le sujet de mon épreuve de Libertés fondamentales concernant le « choix » de la France de se laisser bouffer par l'inflation sécuritaire...)

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020** à **11:32**

[quote]

nous ne sommes pas dame Irma, aucune chance donc de savoir ce qu'il se passe réellement et ce qui aurait été si ceci cela.

[/quote]

D'où le fameux principe de précaution ?

Cela dit, le confinement est né lui-même d'un grave manquement au principe de précaution. On ne dénoncera jamais assez la fonte du stock national de masques

Par **Lorella**, le **05/05/2020** à **11:34**

Je suis choquée par certains propos : en résumé les maillons faibles disparaissent, tant pis pour eux, c'est le principe de la loi naturelle dans la jungle. Parmi les personnes à risque, il y a aussi les femmes enceintes.

Faut il continuer à vivre comme avant ? Pour moi non. La santé doit être prioritaire avant les intérêts financiers. Il faudra relocaliser les industries liées à la santé en France pour ne plus dépendre de la Chine. Cela permettra aussi de créer des emplois et donc de diminuer le chômage.

Le confinement a eu pour effet de ralentir la progression du virus et donc d'éviter l'engorgement des hôpitaux (dans certaines régions, il a fallu transférer toutefois des malades dans d'autres régions). Les soignants sont pour le confinement, tellement ils sont épuisés de travailler à ce rythme. Ce temps de confinement permet aussi de tester des traitements et d'avancer sur la recherche d'un vaccin.

Je regrette que les départements en rouge puissent se déconfiner. Je n'approuve pas cette mesure.

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **11:39**

Oulala on est encore dans un amendement précis et compréhensible...

D'autant plus que : violation des mesures [de distanciations sociales] (qui pour moi est la première des mesures de cette crise), pour moi ça passe par le port obligatoire du masque. Donc ça reviendrait à implicitement mettre une obligation de port général du masque.

L'amendement en plus des maires protégera aussi les forces de l'ordre qui ont été les premières à ne pas respecter les mesures de distanciation sociale et les gestes barrières... et surtout le seul interlocuteur à voir plusieurs personnes différentes dans la journée... donc une bonne plateforme d'échange pour le virus (prise en main des attestations, non port du masque...)

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **11:49**

@Lorella : la santé est essentielle effectivement, mais l'argent ne tombe pas du ciel. L'économie est un pilier à ne pas négliger.

Quant au chômage, si déjà on arrivait à détruire ce phénomène économique dont le nom m'échappe mais qui en gros fait que les gens se contentent parfois des aides ou ne veulent pas travailler parce qu'ils estiment valoir mieux (souvent c'est une question de ratio revenus/pénibilité)... on aurait peut être des surprises... mais une fois de plus c'est là un problème d'envergure dont je ne prétends aucunement détenir une quelconque solution. La crise amènera à modifier nos habitudes de travail et le tissu économique.

La loi de la jungle c'est déjà un peu ce qu'il se passe dans les pays riches. Les plus démunis mangent de la merde et développent des saloperies (cancers obésité etc). Tout le monde ne peut pas se payer une école à 50 000€ l'année et le 30m² à Paris qui va avec... tout le monde n'a pas accès à la culture etc.

Mais certes la santé ne devrait pas être l'objet de disparité (même si une fois de plus le constat contraire est là...)

Concernant les départements de toute couleur, il m'est surtout très surprenant qu'un rouge puisse être à côté d'un vert ?

Attendons le 7 mai pour voir les mesures qui je l'espère comme toi seront plus strictes pour les zones rouges, un peu moins pour les oranges et beaucoup moins pour les verts (pas le parti) !

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020** à **12:05**

Je comprends que Lorella soit choqué. Mettre d'un côté la vie des personnes âgées et vulnérables et de l'autre l'économie du pays ... on en arrive aux aspects les plus sombres du capitalisme libérale. Sachant que c'est au nom de même capitalisme libérale qu'on n'a mis aucun frein à la mondialisation et qu'on a baissé les dépenses publiques dans les hôpitaux et inséré une logique de rendement. Et ce sont selon moi, les deux principales causes, qui ont obligés certains pays à se tourner vers le confinement.

On peut mettre en place des mesures pour relancer l'économie. En revanche, on ne peut pas redonner un proche décédé.

Louis a raison quand il dit que la loi de la jungle est déjà en place (même si j'estime qu'on n'a pas forcément besoin d'aller dans une école à 50 000 € pour recevoir une bonne formation ?)

Quand on regarde les États-Unis, les victimes du coronavirus sont les personnes les plus précaires.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **05/05/2020** à **12:39**

[quote]

Pensez-vous honnêtement qu'il pouvait se dire "bof, c'est que des personnes âgées ou vulnérables, pas de quoi fouetter un chat" ?

[/quote]

Dans sa tête sans doute, en tout cas, on est à mon sens sur une question plus politique qu'autre chose.

Si le gouvernement n'avait de compte à rendre à personne l'équation serait somme toute assez simple, d'un côté il y a un pays dont l'économie pourrait s'effondrer, de l'autre, des personnes malades/âgées/jugées à risque, en "petit" nombre (restons objectif, même 100.000 morts sur 67.000.000 d'individus, ça reste malheureusement marginal).

Je comprends que Lorella soit choqué sur un plan humain, mais effectivement, je suis plutôt du genre à laisser à la nature le soin d'opérer une sélection là où l'homme pense pouvoir sans cesse aller à l'encontre de ce que la nature fait de nous, des êtres de chair et de sang qui au même titre que toute forme de vie en ce bas monde est soumis aux lois de la nature.

Ces propos peuvent choquer, mais ma position reste que si l'on cessait de tenter à tout prix de faire vivre ceux qui étaient naturellement destinés à mourir, ça nous épargnerait bien des maladies à l'avenir, l'exemple sera volontairement "choquant", mais, un enfant à naître que l'on sait atteint d'une pathologie handicapante, qui peut être transmise génétiquement ou autre, il me semble qu'il soit plus humain que de ne pas tenter à tout prix de le faire vivre, ne serait-ce que pour lui éviter une vie remplie de peine et de difficultés en tout genre, et pour le reste, éviter que cette tare génétique perdure.

Pour le Covid-19 c'est ce que l'on peut considérer comme de la régulation naturelle, effectivement, à une époque où l'homme pense pouvoir tout maîtriser et se soustraire à ce que la nature peut nous faire, ça semble choquant, mais si l'on considère la maladie pour ce qu'elle est, à savoir une maladie, sans dire de ne rien faire, il ne faut pas non plus arrêter de vivre pour la seule raison de son existence sinon on va se confiner à chaque épisode de grippe, de gastro, etc.

L'évolution a justement démontré que si l'espèce humaine était dorénavant sur une pente décroissante, c'est parce qu'elle se protège de tout et que l'évolution ne permet donc plus de "donner naissance" à des individus plus résistants, l'exemple le plus criant étant la résistance aux antibiotiques, à force de se médicamenter à outrance, l'espèce humaine développe elle-même une résistance à ce qui devrait la sauver.

Se priver de s'exposer à cette maladie, c'est comme se priver d'un vaccin (en plus risqué évidemment), mais se cloisonner dans la peur de ce qui n'est ni plus ni moins que la manifestation de la nature qui nous entoure, c'est à mon sens oublier que nous ne sommes ni tout puissants, ni immortels, ni invincibles et que s'il y a eu tant d'évolutions depuis des millénaires, c'est bien parce que l'humanité a été soumise à ce genre de chose et cette maladie, qu'importe son origine, mets simplement en exergue le fait que l'homme n'est plus capable d'affronter ce qu'il ne comprend pas et que plutôt que d'accepter de vivre dans un monde qu'il ne contrôle pas, il préfère s'enfermer en espérant que ça passe à côté.

Et encore une fois, je vais m'avancer en disant cela, mais, si la France avait eu une capacité en réanimation plus importante et que l'ensemble des "malades" avaient eu une place quasi assurée dans les unités de soins, je mets ma main à couper que le gouvernement aurait pris

la décision de ne pas confiner la population pour justement laisser circuler le virus et créer une immunité collective, risque qu'ils n'ont pas pris, non pas pour une question d'humanité, mais simplement pour une question d'insuffisance des infrastructures de santé ce qui aurait conduit ce même gouvernement à devoir s'expliquer, non du nombre de morts, MAIS de la situation inadmissibles de notre système de santé.

On oublie l'essentiel avec cette maladie, un virus ça tue, c'est moche, mais c'est comme ça, c'est la vie, on a pas signé de contrat en naissant, on accepte juste ce qu'il se passe et prétendre pouvoir aller contre quelque chose de naturel c'est se prendre pour dieu. Regardez ce qu'il se passe avec le dérèglement climatique et j'en passe, on ne fera pas pousser des banquises avec des têtes nucléaires et on arrêtera pas un cyclone avec un porte avion tout comme on ira jamais contre un virus, on traitera la souche A avant qu'une souche B ne continue le travail, des maladies il y en aura toujours, peut-être l'une d'elle sera-t-elle la cause de l'extinction de la moitié de l'humanité, reste que quoi qu'il arrive, on est pas "armé" pour aller contre ce genre de chose que l'on ne comprend pas et que l'on ne maîtrisera sans doute jamais.

On pourrait en effet blâmer le gouvernement pour la piètre situation de notre système de santé, mais bien courageux celui qui pourra accuser le gouvernement d'être à l'origine d'une maladie ... et sous réserve de bien considérer que ce n'est pas un gouvernement à la tête du pays depuis 2017 qui est à l'origine exclusive de la situation catastrophique de notre système de santé.

Juste pour conclure, chaque année il y a 4 à 5.000.000 de morts d'une maladie qui s'appelle la sous-nutrition, il me semble que distribuer à manger est plus simple que de trouver un remède contre le virus, si la motivation de tous c'est de sauver des vies, il serait sans doute intéressant de se pencher sur ce qui tue ces 4/5.000.000 de personnes et pas un petit virus qui en aura tué au final une centaine de millier, exceptionnellement, une année.

Par Isidore Beautrelet, le 05/05/2020 à 13:02

Pour les couleurs je propose qu'on adopte le code du lanterne corps (Dc comics).
Il y a au total 9 couleurs : 7 de l'arc-en-ciel + blanc et noir.
A chaque couleur est associé un phénomène ou un comportement.

- Rouge = Rage

Explication de Sibeth Ndiaye : "Et oui vous allez avoir la rage car le confinement continu dans votre département ! Mais pour vous aider à vous défouler, chaque habitant recevra une cible avec un portrait d'un membre du gouvernement et trois fléchettes".

- Orange = Avarice/Égoïsme

Explication de SN : "Les habitants des départements ne seront déconfinés qu'après avoir mangés l'ensemble des paquets de pâtes et boîtes de conserve qu'ils ont stockés. Il faudra

également utiliser tout vos rouleaux de papiers toilettes. Cela vous apprendra à être aussi égoïste"

- Jaune = Peur

Explication de SN : "Vous pourrez sortir du confinement si vous êtes capable de traduire en anglais, la chanson *La peur* de Johnny Halliday. Vous aurez droit à un dictionnaire Oxford. Vous devrez passer devant un(e) examinateur/trice qui vous dira *In english please ...*, à chaque fois que vous utilisez un mot français"

- Vert = Volonté

Explication de SN : "Seul les gens qui ont une mental d'acier pourront sortir du confinement. Pour cela, des parcours Ninja Warriors seront organisés dans votre département".

- Bleu = Espoir

Explication de SN : "Seul les personnes qui suivent le groupe Magic System sur Facebook **ET** sur Twitter pourront sortir du confinement. Pourquoi Magic System ?! Parce que *Tant que y'a la vie, tant que y'a la vie On dit toujours y'a espoir*"

- Indigo = Altruisme

Explication de SN : "Chaque habitant du département devra désigner une personne qui mérite de sortir du confinement. Les habitants dont le nom n'a jamais été cité resteront chez eux jusqu'aux élections municipales. En dédommagement ils auront droit à un paquet de Curly par semaine".

- Violet = Amour

Explication de SN : "Seule les personnes en couple pourront être déconfinées (cela ne marchera pas pour le statut c'est compliqué en fait). Les habitants des départements violets pourront s'inscrire gratuitement sur Meetic".

- Blanc = La vie

Explication de SN : "Idem que pour les départements bleus, sauf que vous devrez en plus chanter la chanson *Bouger bouger* devant le jury de The Voice. Si aucun fauteuil ne se retourne vous resterez confiné"

- Noir = La mort

Explication de SN : "Seul les habitants ayant été déclarés mort par erreur pourront sortir du

confinement".

Par **LouisDD**, le **05/05/2020** à **13:40**

@Chris : un résumé « choquant » de ce que bcp pensent !

Mais nous verrons un paradoxe dû à l'effet de base communiquant : tout ce qui sera investi dans la santé (en réaction au Covid) sera au détriment d'un autre poste de dépense. Quid quand ce sera l'éducation. La mort économique du pays sera à la longue, avec fuite des cerveaux etc.

Quand ce sera la Défense, on pleurera au moindre conflit quand on ne pourra rien faire, et subiront le monde d'après guerre, destin des perdants ou de ceux qui ne s'impliquent pas auprès des victorieux.

L'économie ? Chômage, tensions sociales, hausse de la criminalité, attractivité en baisse, qualité des infrastructures en baisse...

Problème d'équilibre très complexe, avec de nombreuses questions politiques et morales.

@Isidore : juste génial ! ?? Ton inventivité n'a donc aucune limite ??

Par **Lorella**, le **05/05/2020** à **13:49**

quel programme Isidore !

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020** à **13:56**

Hé oui sacré programme ! ?

[quote]

je suis plutôt du genre à laisser à la nature le soin d'opérer une sélection là où l'homme pense pouvoir sans cesse aller à l'encontre de ce que la nature fait de nous, des êtres de chair et de sang qui au même titre que toute forme de vie en ce bas monde est soumis aux lois de la nature.

[/quote]

Bon après j'ose espérer que ton raisonnement serait différent si le France était touché par une maladie beaucoup plus grave comme Ebola

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **05/05/2020 à 14:19**

[quote]

Bon après j'ose espérer que ton raisonnement serait différent si le France était touché par une maladie beaucoup plus grave comme Ebola

[/quote]

Ah Ebola, c'était tout autre chose, évidemment il faut adapter mes propos à ce qu'il y a en face, il faut différencier le Covid qui est somme toute bénin, d'où ma volonté de "laisser faire" cette petite chose, et Ebola qui est une atrocité sans commune mesure.

Pour la petite histoire, j'avais fais partie de ceux envoyés en Afrique pendant cette crise, autant dire que ceux qui se plaignent aujourd'hui du peu de masques ne savent pas avec quoi nous devons composer sur place.

À organiser notre temps entre création de charnier, incinérations, aide à qui pouvait encore être sauvé.

Contrairement au Covid, Ebola ne laisse aucune chance à qui croise sa route, l'attraper c'est s'assurer une mort lente et douloureuse dans 99% des cas dans les conditions de vies africaines, rappelons d'ailleurs que ce virus sévit toujours en Afrique.

Ce genre de virus a pour seul avantage d'être moins aisément transmissible, heureusement d'ailleurs, pour ce genre de virus il est nécessaire d'adopter de vraies mesures et tant pis pour l'économie, elle s'en remettra un jour ou l'autre.

Par **Lorella**, le **05/05/2020 à 14:22**

je suis favorable au proverbe : mieux vaut prévenir que guérir. Certains pays ont pris des mesures rapidement pour se protéger du virus. Ca coûte une fortune toutes ces hospitalisations. Au début en France on ne voulait pas fermer les frontières, ni prendre la température des voyageurs arrivant sur le sol français.

Je suis également favorable à un développement de la médecine préventive pour diminuer de nombreuses maladies qui sont liées au mode de vie, aux comportements.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020 à 14:34**

Je ne sais pas si vous avez vu passer cette information

[quote]

Coronavirus : L'hôpital Necker confirme le lien entre le Covid-19 et les hospitalisations

d'enfants

[/quote]

<https://www.cnews.fr/france/2020-05-05/coronavirus-lhopital-necker-confirme-le-lien-entre-le-covid-19-et-les>

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **05/05/2020** à **14:55**

Je ne sais pas si vous avez vu passer cette autre « info ».

Pas loin de 4km de bouchon vers Quetigny (proche Dijon) pour ... se rendre au McDonald dont le drive a réouvert depuis avant-hier.

C'est exactement ce genre de comportement qui me fait dire que ce virus serait bien moins dangereux si la population française était mieux éduquée ne serait-ce que question hygiène de vie.

La malbouffe à outrance, la cigarette, le manque d'activité physique etc... ce sont des facteurs à mon sens très aggravant et qui pourtant sont d'une enfantine facilité à traiter.

Avant même de songer à soigner il faudrait mettre en place de nombreuses mesures pour prévenir le risque.

Comme le dit très justement Lorella, mieux vaut prévenir que guérir (et ça coûte moins cher).

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2020** à **14:58**

Oui j'avais vu ça et c'est hallucinant !

Je te rejoins quand tu dis qu'il a gros problème d'hygiène de vie en France.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/05/2020** à **12:54**

Bonjour

Article très intéressant !

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/pourquoi-un-non-confinement-aurait-ete-pire-pour-leconomie-1369375>

Par **LouisDD**, le **11/05/2020** à **17:04**

Bonjour

Si le chiffre impressionne, cela reste marginal : environ 0.6% de leur population. Aucune vie humaine n'est à négliger. Cependant tenir un discours sur l'économie qui s'effondrerait à cause d'une catégorie de population destinée (malheureusement de vieillesse) à s'éteindre un jour, c'est selon moi non pas un argument de bonne gestion d'une crise mais d'un mauvais objet de capitalisme... L'avenir appartient à la jeunesse, et c'est clairement elle qui pâtit du confinement sans demie-mesure. De surcroît, en France, une telle implication des personnes âgées, moi ça m'évoque plutôt seules personnes qui votent à peu près systématiquement... rime (ou non) avec municipales, présidentielles et parlementaires...

Enfin du moins l'article propose un point de vue plus économique que moral dans sa mise en avant des personnes les plus vulnérables au Covid.

Et sa conclusion, celle d'une crise inévitable, paraît malheureusement être une réalité certaine quand on parlait plus haut des effets (néfastes) de la mondialisation en pareille circonstances.

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/05/2020 à 09:48

Bonjour

[quote]

L'avenir appartient à la jeunesse

[/quote]

Je me rappelle d'une étude à la revue des droits de l'Homme intitulée : *"Dis-moi comment tu traites tes vieux et je te dirai dans quelle société tu vis"*

<https://journals.openedition.org/revdh/4436>

Moi j'estime que les personnages âgés sont des êtres humains et que l'ont ne doit pas les sacrifier.

Rappelons que le confinement n'a pas été mise ne place juste pour protéger les personnes âgées mais pour désengorger les services d'urgences et plus précisément les réanimation. Et il n'y avait pas que des personnages âgés qui finissait aux urgences pour problèmes respiratoires.

J'ajouterai que le confinement est critiquable non pas en raison de ses objectifs mais pour sa cause. Plus précisément, il faut se demander pourquoi avons nous dû être confiné ? Je vous renvoie à ma critique sur la fonte des dépenses publiques hospitalières et de la réserve de masques.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/05/2020** à **09:26**

Bonjour

On ne sait toujours pas si le motif impérieux c'est pour les riches. En revanche, on sait que ce n'est pas pour les amoureux.

En effet, l'Assemblée nationale a rejeté l'amendement dit "des amoureux" qui auraient permis aux conjoints ou concubins séparés de plus de 100 km de pouvoir se voir.

<https://www.planet.fr/societe-amendement-des-amoureux-cest-quoi-ce-texte-rejete-par-lassemblee-nationale.1991037.29336.html>

Pourtant selon moi, il y avait deux arguments qui auraient permis de défendre cet amendement.

- Le premier : <https://www.youtube.com/watch?v=LgdlzzfY1jM> ?

Paroles + traduction : <https://www.lacoccinelle.net/243428.html>

- Le second : Le droit de mener une vie familiale normale.

Par **Lorella**, le **13/05/2020** à **10:20**

[quote]

22 140 personnes de plus sont décédées, entre le 2 mars et le 19 avril de cette année, par rapport à la même période de 2015 à 2019, selon une étude de l'Insee parue le 11 mai. L'Île-de-France et le Grand Est arrivent « en tête ». Sans surprise, les zones les plus densément peuplées sont les plus touchées, bien que leur population soit plus jeune. Saint-Denis est la ville la plus impactée, avec + 172 %, tandis que Paris arrive en cinquième position, avec + 98 %.

[/quote]

Il n'y a pas que l'âge comme facteur de risque, mais aussi la densité de la population sur un territoire qui favorise plus de contacts.

Par **LouisDD**, le **13/05/2020** à **12:35**

Bonjour

@Lorella

[quote]

Il n'y a pas que l'âge comme facteur de risque, mais aussi la densité de la population sur un territoire qui favorise plus de contacts.

[/quote]

C'est ce que je ne cesse de dire : au moins en droit, les mesures générales appliquées à certains territoires n'étaient pas adaptées. Mais en sens inverse, les mesures pouvaient paraître trop légères dans ces zones à forte densité de population. Néanmoins, un confinement plus strict aurait dû s'accompagner de la mise en place immédiate de système de livraison de courses, ou alors, d'un système de rationnement (ticket). Le premier est difficilement envisageable car toutes les structures de biens de première nécessité n'auraient pas eu cette capacité de livraison, d'autant plus que les personnes auraient été dans une situation où l'employeur ne pouvait pas faute de moyen (les masques, toujours les masques...) les protéger sur un plan sanitaire. De plus un système par internet, voire même par téléphone, aurait été très discriminant envers les personnes qui n'ont pas cette accès technologique ou sa compréhension/bonne maîtrise, en plus du fait que de toute façon, pour les structures de vente de biens de première nécessité, la mise en place de site internet de "drive" etc aurait été contraignant et aurait pris du temps.

Un système de rationnement, s'il a le mérite d'éviter les déplacements inutiles et de permettre une meilleure globalisation de ses courses (si on vous remet un ticket en vous disant c'est votre seule autorisation d'achats pour 15 jours... vous n'allez pas à la supérette du coin acheter vos 2 paquets de chips et les bières pour l'apéro de ce soir...), et lui aussi problématique sur un plan pratique : mise en place de la distribution des ticket, comment contrôler leur authenticité, comment faire face aux imprévus, populations hors numérique et isolée...

Cependant, je ne pense pas que ce soit un facteur de vulnérabilité, mais plutôt d'exposition au virus. je n'aurai pas plus de chance d'en mourir en habitant à Paris, seulement plus de chance de l'attraper/de contaminer d'autres personnes en étant porteur sain ou non.

@Isidore

[quote]

On ne sait toujours pas si le motif impérieux c'est pour les riches. En revanche, on sait que ce n'est pas pour les amoureux.

En effet, l'Assemblée nationale a rejeté l'amendement dit "des amoureux" qui auraient permis aux conjoints ou concubins séparés de plus de 100 km de pouvoir se voir.

[/quote]

Et on ne le saura probablement jamais, puisque aucun motif impérieux d'ordre personnel n'apparaît dans le décret du 11 mai 2020...

D'ailleurs le déconfinement n'aime toujours pas les étudiants et leurs problèmes de logements étudiants, puisque seuls sont autorisés les dérogations pour se rendre à des examens ou concours... c'est déjà ça, mais vu que les concours étaient pour la plupart annulés en présentiels, et les examens des facultés le sont aussi... inutile en pratique à mon sens... sauf à considérer qu'un étudiant est en droit de s'isoler dans son logement étudiant pour passer

ses examens/concours à distance ? Mais alors là, la logique m'échappe aha !

Pour les amoureux : il suffit à mon sens de cocher motif impérieux d'ordre familial, on pouvait bien aller voir son cheval, pourquoi pas sa chérie... D'autant plus que comme je tente de le tirer au clair [ici](#), la bonne foi du dérogeant est présumée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/05/2020** à **14:20**

[quote]

inutile en pratique à mon sens... sauf à considérer qu'un étudiant est en droit de s'isoler dans son logement étudiant pour passer ses examens/concours à distance ?

[/quote]

Si l'étudiant habite dans une zone où il y a des problèmes de connexion internet, je pense qu'il peut justifier d'un retour à son logement étudiant pendant la période des examens pour profiter d'une connexion plus stable.

Par **LouisDD**, le **13/05/2020** à **14:47**

Effectivement cela serait un argument de premier ordre !

Cependant, le texte ne précisant pas les modalités du concours ou examen, et la logique du distanciel ayant été prônée, difficile d'imaginer autre chose que des déplacements motivés par une présence physique requise.

Après partant d'un principe qu'on peut aller voir son cheval (désolé, mais l'usage extensif du motif familial impérieux me fera toujours autant rire), pourquoi pas se déplacer pour chercher l'antenne réseau la plus proche ! ?

Par **LouisDD**, le **13/05/2020** à **22:55**

Bonsoir

Visiblement, à l'appui de contestation de verbalisation, et surtout de caractérisation du délit de non respect du confinement à 4 reprises dans le même mois, des QPC ont été transmises au CC.

[url=http://]https://www.dalloz-actualite.fr/flash/delit-de-non-confinement-qpc-transmises-au-conseil-constitutionnel#.XrxdxSW-jYV[/url]

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/05/2020** à **09:16**

[quote]

pourquoi pas se déplacer pour chercher l'antenne réseau la plus proche !

[/quote]

Sérieusement, si l'étudiant n'a pas d'accès à internet au domicile de ses parents, je pense que c'est jouable !

Par **LouisDD**, le **14/05/2020** à **09:32**

Sinon, en relisant attentivement le décret, l'exception est posée comme telle :

[quote]

2° Trajets entre le lieu de résidence et l'établissement scolaire effectué par une personne qui y est scolarisée ou qui accompagne une personne scolarisée et trajets nécessaires pour se rendre à des examens ou des concours ;

[/quote]

Ainsi, même si la logique concrète serait de dire qu'une personne **scolarisée** se déplace pour assister à des cours (ou des concours et examens), on pourrait tenter d'argumenter dans le sens où rien ne le précise et donc pouvoir rejoindre son logement étudiant à ce titre en se munissant de son certificat de scolarité. La principale limite à cette idée tient dans la rédaction de la matérialité du déplacement, qui s'effectue entre le **domicile** et l'**établissement** où la personne est scolarisée. Cependant, je vois mal quelqu'un effectuer (surtout quotidiennement) un trajet d'au moins une heure (100km et +) simplement pour amener/ramener ses enfants/l'étudiant jusqu'à son lieu de scolarité/son domicile. D'autant plus que la distance peut pour certains atteindre plusieurs centaines de kilomètres.

Autre bémol, contrairement à la dérogation spéciale (fixée au dimanche 31 mai aha) pour les déménagements, l'éventuel retour "à vide" du parent n'est pas expressément prévu...

Par **LouisDD**, le **15/05/2020** à **14:24**

Salut à tous

Je tenais à partager avec vous les quelques lectures au sujet du Coronavirus que j'ai pu avoir ces derniers jours, de quoi faire marcher son sens critique, renforcer ses opinions, et s'occuper aussi aha (vu tout ce qu'on peut lire sur le sujet en ce moment, on ne va pas tarder à tous être des experts malgré nous...)

https://medium.com/p/le-paradoxe-covid-33121f12b05e?_nonce=xurzjxHa&_branch_match_id=789762191461257730

<https://www-journaldugeek-com.cdn.ampproject.org/c/s/www.journaldugeek.com/2020/03/18/epidemie-world-of-warcraft-recherche-scientifique/amp/>

Bonne lecture !

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/05/2020** à **13:06**

Bonjour

Pour le premier texte, j'ai particulièrement apprécié ce passage

[quote]

La pénurie reste la "principale justification" [i]du confinement : manque de préparation, de personnel, de protection, de tests, etc. Un comble pour des pays dits "développés". Aujourd'hui, la situation économique occupe les esprits. Lorsqu'un philosophe s'inquiète pour nos enfants et plaide pour la relance au lieu de « sacrifier les jeunes pour la santé des vieux » [i], d'autres questions se posent. L'absence d'engagement sur le plan écologique au profit de la croissance, n'est-ce pas sacrifier les jeunes ?

Dans cette course à la relance, encore faut-il s'assurer que les mesures mises en œuvre servent l'économie réelle puisque nous avons tendance à confondre économie et finance.

[/quote]

Par **LouisDD**, le **16/05/2020** à **13:18**

J'étais sûr que ça te plairait !

D'ailleurs je ne sais pas si la curiosité t'as poussé à lire l'article auquel l'autrice « répond » au fil de l'article, personnellement cela m'a permis d'élargir un peu la vision critique globale, en réunissant peu à peu de plus en plus de matière à penser.

Par **LouisDD**, le **19/05/2020** à **08:51**

Bonjour

Tient tient tient on en revient aux grands principes des mesures de police administrative ?

<https://www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/rassemblements-dans-les-lieux-de-culte-le-conseil-d-etat-ordonne-au-premier-ministre-de-prendre-des-mesures-moins-contraindantes>

Encore un exemple criant que les libertés individuelles sont un principe et la restriction

l'exception.

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/05/2020 à 09:45

Pour Comte-Sponville : j'ai vu la vidéo. Inutile de dire que j'étais particulièrement choqué qu'il puisse tenir de tels propos alors qu'il y a presque 15 ans, il s'interrogeait sur la moralité du capitalisme <https://www.babelio.com/livres/Comte-Sponville-Le-capitalisme-est-il-moral---Sur-quelques-ridic/15672> (ALERTE SPOIL j'utilise l'encre invisible :

)

Pour la décision du Conseil d'Etat : Effectivement, une fois le confinement terminé, les libertés fondamentales doivent reprendre le dessus. Le gouvernement a maintenu la fermeture des lieux cultes sans même avoir consulté les différents clergés sur les mesures qui pouvaient être mise en place pour respecter les gestes barrières.

Par **Isidore Beautrelet**, le 20/05/2020 à 08:44

Bonjour

États Unis : pour respecter la distanciation physique, un prêtre utilise un pistolet à eau bénite

https://www.capital.fr/lifestyle/pour-respecter-la-distanciation-physique-un-petre-utilise-un-pistolet-a-eau-benite-1370396#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200519&utm_medium=email-cap-soir-eco

?

Par **Lorella**, le 23/05/2020 à 11:49

<https://www.ouest-france.fr/societe/seniors/de-nombreuses-personnalites-signent-dans-ouest-france-une-tribune-en-soutien-nos-aines-6844027>

De nombreuses personnalités signent une tribune en soutien à nos aînés

<https://www.huffingtonpost.fr/entry/ce-nest-pas-parce-que-jai-90-ans-que-je-suis-prete-a->

Oui je l'ai vu à la TV . Il a perdu 22 kg en 6 semaines. Mieux que comme j'aime et c'est gratuit ! Il va lui falloir du temps pour reconstituer ses muscles.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2020** à **07:41**

[quote]

Mieux que comme j'aime et c'est gratuit !

[/quote]

A condition d'avoir une bonne mutuelle ?

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **27/05/2020** à **15:53**

[quote]

A condition d'avoir une bonne mutuelle ?

[/quote]

Surtout aux USA.